

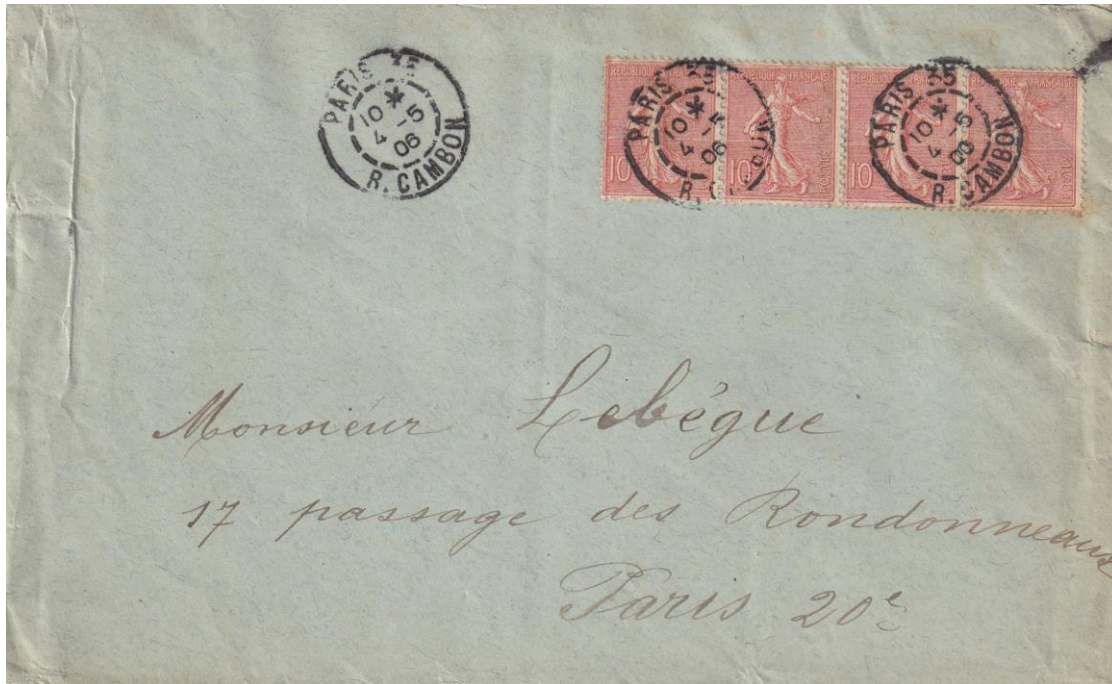
# TARIFS POSTAUX en USAGES du 16/04/1906 au 30/04/1910

## Tarifs du 16 avril 1906

### Lettres

Jusqu'à 15g	10 cent.
par 15g en plus	10 cent.





Lettre de 4<sup>ème</sup> échelon à 40c., pour moins de 60g.

### **Billets d'avertissement en conciliation**

Que les juges de paix adressent aux justiciables de leur canton : **10 cent.**

### **Cartes électorales**

Sous bandes ou enveloppes ouvertes : **1 cent.**

### **Tarif du 1<sup>er</sup> août 1906**

#### **Colis postaux de Paris pour Paris**

Expédiés en nombre (minimum 100) et enlevés à domicile.

Jusqu'à 1kg	15 cent.
De 1 à 5kg	20 cent.
De 5 à 10kg	35 cent.

### **Tarifs du 1<sup>er</sup> février 1907**

#### **Echantillons (maximum 500g)**

Jusqu'à 50g	5 cent.
Par 50g en plus	+ 5 cent.

## Imprimés non périodiques

<b>Sous bande</b>	
Jusqu'à 15g	2 cent.
De 15 à 50g	3 cent.
De 50 à 100g	5 cent.
Par 100g en plus	+ 5 cent.

<b>Sous enveloppe</b>	
Jusqu'à 100g	5 cent.
Par 100g en plus	+ 5 cent.

**Sauf pour : Avis, lettres de convocation** de société ou d'association qui ne font pas acte de commerce ainsi que les **avertissements et avis** envoyés aux contribuables par les percepteurs des contributions directes.

Jusqu'à 5g	1 cent.
Au delà	Tarif général

## Cartes électorales, bulletins de vote, circulaires

**Sous bandes, sous enveloppes ouvertes, sous forme de cartes à découvert.**

Jusqu'à 25g	1 cent.
Par 25g en plus	+ 1 cent.

## Tarif de septembre 1907

### Levées exceptionnelles

**Au départ des bureaux de Marseille :** Place St Ferréol, Av. du Prado, Capucines, rue des Trois Mages sont admis au **tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1896.**

## Tarif du 15 février 1908

### Télégrammes

Au titre d'essai les télégrammes déposés dans les boîtes des pneumatiques à Paris et dans les boîtes spéciales de province : **peuvent être affranchies en timbres poste.**

## Tarif du 16 avril 1908

### Levées exceptionnelles

**Au départ de Le Puy en Velay :** sont admis au **tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1896.**

## Tarif du 1<sup>er</sup> mai 1908

### Levées exceptionnelles

Au départ de Verdun : sont admis au **tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1896.**

## Tarif de mai 1908

### Repiquages privés sur : cartes postales ; cartes lettre ; enveloppes.

L'autorisation accordée en mai 1887 de vendre à prix réduit ou de livrer gratuitement des CP, CL et enveloppes revêtues d'annonces est : **ABROGÉE**

## Tarif du 1<sup>er</sup> juin 1908

### Journaux et écrits périodiques routés (au moins mensuels)

Tarif par exemplaire

France et Algérie jusqu'à 50g	1 cent.
Par 25g en plus	+ 1 cent.
Département de publication et limitrophe 50g	½ cent.
Par 25g en plus	+ ½ cent.

### Journaux et écrits périodiques non routés

Voir tarif du 1<sup>er</sup> juin 1895

### Encartages

Perception d'un port supplémentaire au **tarif des Imprimés** selon le poids.

## Tarif de février 1909

### Avertissements

Envoyés aux contribuables par les receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance sont admis au **tarif des imprimés sous bande.**

Jusqu'à 5g	1 cent.
------------	---------

## Tarifs de décembre 1909

### Cartes postales

Les cartes postales illustrées ou non avec une inscription manuscrite de **cinq mots quelconques**, peuvent être expédiées au **tarif des imprimés** soit **5 cent**.

### Cartes de visite

Sous enveloppes ouvertes avec une inscription manuscrite de **cinq mots quelconques**, peuvent être expédiées au **tarif des imprimés** jusqu'à 100g : **5 cent**.

*Si plusieurs cartes sont placées dans la même enveloppe l'inscription ne peut figurer que sur l'une des cartes seulement.*

Cartes de visite sous enveloppe avec deux cartes dont une seule avec 5 mots



## Tarif du 1<sup>er</sup> avril 1910

### Publications périodiques, échantillons, papiers d'affaires

Extension des taxes et autres conditions dont recommandés du régime intérieur aux échanges :

- 1- entre la France, la Corse, l'Algérie, la Tunisie, les bureaux français de Tripoli de Barbarie et du Maroc, d'une part, et les colonies ou établissements français d'autre part ;
- 2- entre les diverses colonies et établissements français.

Le tarif lettres suivant étant plus proche nous arrêtons ce chapitre conformément au principe initial : changement à chaque tarif lettres.

Guy SEVIN

Guy SEVIN mai 2020 pour le GPRAB. Les documents sont propriété du rédacteur